



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 47746

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications exprimées par la FSU Moselle et le SGEN-CFDT Moselle. Ces deux organisations syndicales soulignent que les maîtres auxiliaires, qui ont jusqu'à présent largement contribué à la bonne marche du service public, sont toujours dans une situation de précarité. Aussi la FSU Moselle et le SGEN-CFDT Moselle demandent-ils l'ouverture de négociations dès le mois de juin pour une mise en oeuvre rapide d'un plan de titularisation des personnels non titulaires. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale s'emploie à faciliter l'accès des maîtres auxiliaires des établissements d'enseignement du second degré à la titularisation. Ainsi, près de 18 000 maîtres auxiliaires auront été titularisés depuis la rentrée 1997. D'autres solutions statutaires destinées à faciliter la titularisation au sein du ministère de l'éducation nationale sont en cours d'élaboration, dont une adaptation des épreuves des concours internes ouverts notamment aux enseignants non titulaires et visant à prendre davantage en compte les qualités pédagogiques des candidats. Enfin, la situation des maîtres auxiliaires qui ne peuvent se présenter à aucun concours de recrutement, faute de diplôme suffisant, est examinée avec une attention particulière. Par ailleurs, la décision de réemploi des maîtres auxiliaires déjà garantis d'emplois depuis trois ans et donnant satisfaction sur le plan pédagogique sera maintenue à l'occasion de la prochaine rentrée. Enfin, dans le cadre de la politique de lutte contre la précarité, une réflexion, qui devrait déboucher au cours des prochains mois sur des modalités spécifiques de titularisation, est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47746

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3513

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4832